

QUESTIONNAIRE DE SANTE - POUR LES LICENCES NATIONALES KARTING

NOTE A L'USAGE DES DEMANDEURS D'UNE LICENCE NATIONALE KARTING

La délivrance ou le renouvellement d'une licence nationale pratiquant de karting n'est plus soumis à l'obligation de fournir un certificat médical à l'exception du Handikart et du Superkart.

Le demandeur doit attester sur l'honneur avoir rempli un questionnaire de santé en remplissant et en signant l'attestation ci-dessous.

Seule l'attestation ci-dessous doit être remise à l'AS. Le questionnaire de santé doit être conservé par le pratiquant et remis uniquement le cas échéant à son médecin.

Vous trouverez ci-après les deux questionnaires de santé :

- un questionnaire pour les pratiquants MINEURS à remplir avec leur représentant légal ;
- un questionnaire pour les pratiquants MAJEURS ;

LICENCES NATIONALES KARTING SOUMISES AU QUESTIONNAIRE DE SANTE

NCKK NATIONALE CONCURRENT CONDUCTEUR KARTING

NCCMCK NATIONALE CONCURRENT CONDUCTEUR MINIME-CADET KARTING

NECCJSK NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS JUNIOR SENIOR KARTING

NECCMCK NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS MINIKART KARTING

NECCMCK NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS MINIME-CADET KARTING

NEKHI NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS KART HISTORIQUE

ATTESTATION A REMPLIR - PRATIQUANT MINEUR

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée :

- l'intéressé doit répondre au questionnaire de santé joint ci-après et attester d'une réponse négative à toutes les questions. Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat médical ci-dessus.

Par la présente, le pratiquant mineur et son représentant légal confirment avoir pris connaissance du questionnaire et attestent avoir :

- Répondu NON à toutes les questions
- Répondu OUI à une ou plusieurs questions et devoir fournir un certificat médical

Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes.

Nom, Prénom, représentant légal du demandeur :

Date et Signature :

ATTESTATION A REMPLIR - PRATIQUANT MAJEUR

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée :

- l'intéressé doit répondre au questionnaire de santé joint ci-après et attester d'une réponse négative à toutes les questions Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat médical ci-dessus.

Par la présente, le pratiquant majeur confirme avoir pris connaissance du questionnaire et atteste avoir :

- Répondu NON à toutes les questions
- Répondu OUI à une ou plusieurs questions et devoir fournir un certificat médical

Je certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes.

Nom, Prénom du demandeur :

Date et Signature :